

MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI DES
JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
(MAEP)

Recueil de Fiches et de Conseils Techniques sur la Santé Animale

Ces normes ne sauraient être considérées comme des valeurs absolues mais des ordres de grandeur qui permettent de faire des estimations qui se rapprochent des conditions réelles. Elles peuvent, de ce fait, varier selon les conditions du milieu, les espèces élevées et les types d'intrants utilisés.

Thème :
Informations sur
La Piroplasmose

I – Comment reconnaître la maladie ?

Un animal souffrant de la piroplasmose présente les signes suivants :

- Fièvre ;
- Anémie (qui résulte de la destruction des globules rouges) ;
- Urine foncée moussante ou rouge sombre ;
- Muqueuses jaunâtres (ictère) ;
- Troubles nerveux (l'animal tourne sur lui-même).

II – Les conséquences de la maladie

La maladie est mortelle.

Les animaux adultes font plus la maladie que les jeunes.

III – Qu'est-ce qui provoque la maladie ?

La maladie est provoquée par un microbe transmis à l'animal par les tiques noires qui après s'être nourries sur un malade, vont infecter un animal sain.

IV – Quels sont les animaux qui font la maladie ?

Bovins, Ovins, Caprins, Equins, Carnivores et Porcins.

V – Quelles sont les voies de contamination ?

Les tiques noires s'infectent en pompant le sang d'un animal malade et transmettent la maladie à un autre animal par une simple piqûre.

Tout comme les trypanosomes, les piroplasmoses attaquent aussi les globules rouges de l'organisme qu'ils détruisent.

VI – Les soins

1) Curatifs

- La maladie sévit en toute saison, mais beaucoup plus en saison des pluies avec l'apparition des tiques.
- La maladie se guérit avec l'injection du Berenil ou du Trypan.

2) Préventifs

Il existe deux axes de prévention :

- Lutte contre le vecteur ;
- Prévention contre la maladie.

a) Lutte contre les tiques

Asperger les animaux avec du Taktic, de l'asuntol ou de Diminex deux fois par mois en saison des pluies, une fois par moi en saison sèche.

b) Préventifs contre la maladie

Pour prévenir la maladie, il faut respecter le traitement préventif contre la trypanosomiase par l'injection du Berenil ou Trypan et du Trypamidium 9 jours après.

REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)**

CELLULE FOCALE PNDCC MAEP

**DIRECTION DU CONSEIL
AGRICOLE ET DE LA FORMATION
OPERATIONNELLE**

**DIRECTION
DE L'ELEVAGE**

Réalisé par l'E^T CBAE : Tél : 21 30 43 33 / 95 96 48 11
avec l'Appui des E^{TS} PROMO 2A2 Cel: 90 93 10 16 / 95 06 40 02 / 97 60 65 56

Dépôt Légal : N° 4168 du 12 Juin 2009, 2^{ème} trimestre, Bibliothèque Nationale (BN) du Bénin
ISBN 978 - 99919 - 306-4-0